

2014-12-188

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **1er décembre 2014**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège 1: Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège 2: Monsieur Gérald Bérard
Siège 3: Monsieur Sylvie Tremblay
Siège 4: Madame Roxane Martine Coutu
Siège 5: Madame Line Morin
Siège 6: Monsieur Claude Hudon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-189

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 novembre 2014

4 - LÉGISLATION

4.1 - Adoption du calendrier des réunions régulières du Conseil municipal pour 2015

4.2 - Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal

4.3 - Avis de motion - Règlement d'imposition des taxes de 2015

4.4 - Avis de motion - Règlement de vidanges de 2015

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de novembre 2014

5.2 - Approbation des comptes de décembre 2014

5.3 - Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 1er décembre 2014

5.4 - Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

6.2 - Contribution financière pour paniers de Noël - Fabrique St-Roch

6.3 - Contribution financière - Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli

6.4 - Contribution financière - Monsieur Pier-Alexandre Hudon

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

7.2 - Appui au Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de L'Islet

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie

8.2 - Point d'information - monsieur Claude Hudon

8.3 - Vérification des véhicules - Société de l'assurance automobile du Québec

8.4 - Achat de groupe pour le logiciel Target 9-1-1 en incendie

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - monsieur Claude Hudon

9.2 - Demande de rétablissement du Volet 4 du programme Véloce II

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

10.2 - Adoption du budget 2015 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Acceptation de la révision budgétaire de novembre 2014 de l'Office municipal d'habitation

11.2 - Acceptation des prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - madame Line Morin

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

13.2 - Motion de félicitations - Madame Alix Renaud-Roy

13.3 - Motion de félicitations - Monsieur Pier-Alexandre Hudon

13.4 - Rattachement de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup

13.5 - Appui à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour le maintien de leurs gouvernances locales

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

14.2 - Nomination des membres du Comité de la culture et du patrimoine pour 2015

- 14.3 - Dépôt du bilan 2014 du Comité de la culture et du patrimoine
- 14.4 - Dépôt du plan d'action 2015 du Comité de la culture et du patrimoine
- 14.5 - Renouvellement de l'offre de services de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet
- 14.6 - Promotion Web - Office du tourisme de la MRC de L'Islet

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

- 15.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 16.2 - Embauche d'une agente de développement
- 16.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Monsieur Guillaume Cloutier

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

19 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-12-190

3.1 - Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2014-12-191

4.1 - Adoption du calendrier des réunions régulières du Conseil municipal pour 2015

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 qui débiteront à 20 heures :

- Mardi le 13 janvier
- Lundi le 2 février
- Lundi le 2 mars
- Mardi le 7 avril
- Lundi le 4 mai
- Lundi le 1^{er} juin
- Lundi le 6 juillet
- Mardi le 11 août
- Mardi le 8 septembre

- Lundi le 5 octobre
- Lundi le 2 novembre
- Lundi le 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autres avantages qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 \$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

4.3 - Avis de motion - Règlement d'imposition des taxes de 2015

Madame Roxane Martine Coutu, conseillère, donne avis qu'un règlement ayant pour effet d'imposer les taxes de 2015, sera adopté à la séance ordinaire du 13 janvier 2015. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

4.4 - Avis de motion - Règlement de vidanges de 2015

Madame Line Morin, conseillère, donne avis qu'un règlement ayant pour effet d'établir le tarif de cueillette des vidanges sera adopté à la séance ordinaire du 13 janvier 2015. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2014-12-192

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de novembre 2014

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de novembre 2014 pour un montant de 23 938,57 \$.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-193

5.2 - Approbation des comptes de décembre 2014

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2014 pour un montant de 128 429,78 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-194

5.3 - Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 1er décembre 2014

Il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à recevoir en date du 1er décembre 2014, au montant de 138 444.92 \$ et d'autoriser la directrice générale à transmettre les dossiers de 2 ans et plus à Me Gina Blanchet Avocate pour recouvrement.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-195

5.4 - Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes

Pour la période des fêtes, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé du 19 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2014-12-196

6.2 - Contribution financière pour paniers de Noël - Fabrique St-Roch

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies est maître d'œuvre, avec l'aide des Chevaliers de Colomb, pour la collecte des Paniers de Noël qui seront offerts à des familles dans le besoin;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Roch sollicite l'appui financier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 250 \$, à la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies, pour la réalisation des paniers de Noël.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-197

6.3 - Contribution financière - Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli

ATTENDU QUE les parents qui inscrivent leurs enfants au patinage artistique de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord doivent déboursier 100 \$ de plus que les résidents de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité mais désire encourager les jeunes à pratiquer leur sport de glace favori;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$, directement aux parents, pour chaque enfant inscrit au patinage artistique selon la liste fournie par le Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-198

6.4 - Contribution financière - Monsieur Pier-Alexandre Hudon

ATTENDU QUE monsieur Pier-Alexandre Hudon pratique le patinage artiste depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE monsieur Hudon a été sélectionné pour faire partie de l'équipe de développement de l'Est du Québec en simple et invité à faire partie de l'équipe Élite régionale de la région de Québec en simple et en couple;

ATTENDU QUE monsieur Hudon a la chance de participer à différentes compétitions dans la catégorie prénovice couple et la catégorie novice simple;

ATTENDU QUE les compétitions se déroulent dans différentes villes et occasionnent des déboursés en déplacements, hébergement, entraîneurs, inscriptions et costumes;

ATTENDU QUE monsieur Hudon sollicite l'appui financier de la Municipalité pour aider à financer les différents frais reliés aux compétitions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à monsieur Pier-Alexandre Hudon.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

2014-12-199

7.2 - Appui au Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de L'Islet

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet (CJEL) est né en 1996, afin de guider et d'accompagner les jeunes de la MRC de L'Islet âgés de 16 à 35 ans dans leur insertion socioprofessionnelle sans discrimination quant à leur statut;

CONSIDÉRANT QUE le CJEL aide en moyenne 230 jeunes par année grâce à la subvention liée à sa mission de base;

CONSIDÉRANT QUE le CJEL rejoint en moyenne 1 000 jeunes par année grâce à l'ensemble de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le CJEL est l'organisme qui rassemble dans un même lieu un éventail de services d'employabilité auprès des jeunes de 16 à 35 ans qui ont comme objectif d'améliorer leurs conditions de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies comprend et reconnaît l'apport important du CJEL pour les jeunes ainsi que pour le développement socioéconomique du territoire;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de changer la structure de financement du CJEL qui met en péril l'offre de service aux jeunes de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU'une des conséquences majeures de ce changement fera en sorte que le CJEL ne pourra plus recevoir tous les jeunes adultes de 16 à 35 ans, puisque leurs services seront réservés à une clientèle ciblée et priorisée par Emploi-Québec, soit les prestataires d'assistance-emploi et les prestataires d'assurance-emploi. Ainsi, c'est plus de 80 % de la clientèle actuelle du CJEL qui sera exclue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies appuie le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet dans ses démarches pour préserver sa mission et ainsi assurer l'accès aux services à l'ensemble des jeunes de notre territoire;

Adopté à l'unanimité.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie

Absent.

8.2 - Point d'information - monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2014-12-200

8.3 - Vérification des véhicules - Société de l'assurance automobile du Québec

ATTENDU QUE le Code de la sécurité routière (CRS) oblige la Municipalité à soumettre annuellement ses véhicules à une vérification mécanique;

ATTENDU QUE la vérification mécanique doit être effectuée par un mandataire en vérification de véhicules routiers;

ATTENDU QUE tout propriétaire d'un ou de plusieurs véhicules immatriculés au Québec et soumis à la vérification mécanique périodique du Québec peut demander la reconnaissance de son Programme d'entretien préventif (PEP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la directrice générale, madame Cécile Morin, à présenter une demande de reconnaissance d'un PEP auprès de la Société d'assurance automobile du Québec;
- d'autoriser la directrice générale, madame Cécile Morin, ou en son absence le directeur du service incendie, monsieur Benoit Grenier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-201

8.4 - Achat de groupe pour le logiciel Target 9-1-1 en incendie

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de L'Islet a demandé une proposition d'achat pour le logiciel Target 9-1-1 en incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'informer la MRC de L'Islet que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est intéressée à se joindre à la MRC pour un achat regroupé du logiciel Target 9-1-1.

Adopté à l'unanimité.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2014-12-202

9.2 - Demande de rétablissement du Volet 4 du programme Véloce II

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

ATTENDU QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU QUE la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité :

- **DE** demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte;
- **DE** faire parvenir la résolution à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- **DE** mettre en copie conforme :
 - Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme
 - Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports
 - Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 - Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet
 - Madame Lucie Lanteigne, Vélo Québec
 - Monsieur Réjean Parent, Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

2014-12-203

10.2 - Adoption du budget 2015 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny a déposé, à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, son budget pour l'année financière 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2015 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

Adopté à l'unanimité.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2014-12-204

11.1 - Acceptation de la révision budgétaire de novembre 2014 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la révision budgétaire de novembre 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'exercice financier de 2014, lequel se détaille comme suit :

Revenus	44 431 \$
Dépenses	<u>58 196 \$</u>
Déficit	13 765 \$
Contribution de la SHQ	12 389 \$
Contribution municipale	1 376 \$
Remplacement, amélioration et modernisation – Capitalisable	25 000 \$

Adopté à l'unanimité.

2014-12-205

11.2 - Acceptation des prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'exercice financier de 2015, lesquelles se détaillent comme suit :

Revenus	46 724 \$
Dépenses	<u>52 769 \$</u>
Déficit	6 045 \$
Contribution de la SHQ	5 441 \$
Contribution municipale	604 \$
Remplacement, amélioration et modernisation - Capitalisation	30 000\$

Adopté à l'unanimité.

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - madame Line Morin

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Rien à signaler.

2014-12-206

13.2 - Motion de félicitations - Madame Alix Renaud-Roy

Il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies adressent une motion de félicitations à la judoka, madame Alix Renaud-Roy, pour la médaille d'or obtenu à l'Open océanique de judo de Wollongong en Australie.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-207

13.3 - Motion de félicitations - Monsieur Pier-Alexandre Hudon

Il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies adressent une motion de félicitations au patineur artistique, monsieur Pier-Alexandre Hudon pour avoir été sélectionné pour joindre l'équipe du Québec 2014-2015 dans la catégorie pré-novice couple avec la médaille d'argent et pour s'être mérité une place sur l'équipe du Québec dans la catégorie novice messieurs.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-208

13.4 - Rattachement de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT QUE le 19 novembre 2014, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport présentait un projet de révision des territoires des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce projet, le ministre proposait de revoir le territoire de la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup, notamment en détachant les paroisses de Sainte-Louise et de Saint-Roch-des-Aulnaies pour les rattacher à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt de ce projet, le ministre s'est dit ouvert aux propositions provenant des milieux;

CONSIDÉRANT QUE le rattachement des paroisses de Sainte-Louise et de Saint-Roch-des-Aulnaies à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a été proposé principalement en raison de leur appartenance à la MRC de L'Islet, laquelle est majoritairement desservie par cette commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dès 1972, les paroisses de Sainte-Louise et de Saint-Roch-des-Aulnaies ont été rattachées à la Commission scolaire de La Pocatière, devenue la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup en 1998;

CONSIDÉRANT QUE ce rattachement a été fait naturellement, à l'époque, en raison de la proximité de ces paroisses avec la ville de La Pocatière, tant au niveau de la distance qui les sépare que des activités culturelles, économiques et sociales qui les unissent;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de ces communautés et le rattachement de celles-ci avec leur communauté naturelle, aux fins de l'organisation des services éducatifs, a toujours été une préoccupation pour le gouvernement du Québec tant lors des regroupements de commissions scolaires locales en 1972, régionales en 1987, qu'intégrées en 1998;

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier regroupement de commissions scolaires, en 1998, les paroisses de Sainte-Louise et de Saint-Roch-des-Aulnaies avaient réitéré leur volonté de demeurer rattachées à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup et qu'elles ont été entendues malgré le fait qu'elles étaient associées à une autre MRC (décret 1014-97 du 13 août 1997);

CONSIDÉRANT les échanges sur le sujet lors d'une séance du conseil de la paroisse de Sainte-Louise et de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces échanges, les motifs justifiant le rattachement de ces paroisses à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup qui existaient en 1972, en 1987 et en 1998 existent toujours, soit le rattachement naturel avec la ville de La Pocatière et la proximité physique, culturelle, économique et sociale avec la ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE ces paroisses sont hautement satisfaites de la qualité des services éducatifs offerts par la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup aux élèves de leur territoire, et ce, tant au niveau primaire que secondaire;

CONSIDÉRANT QUE, de surcroît, ce détachement du territoire de la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup exigerait un rattachement de ces deux paroisses dans un nouveau milieu et dans une nouvelle culture;

CONSIDÉRANT QUE ces paroisses, qui totalisent ensemble environ 175 élèves, feraient partie d'une nouvelle entité de plus de 40 000 élèves et dont l'autre extrémité se retrouverait à près de 300 km de là;

CONSIDÉRANT QUE les élèves de ces paroisses, plus particulièrement les élèves du secondaire avec des besoins particuliers fréquentant l'école polyvalente de La Pocatière située à 14 ou 15 km de là, seraient déplacés vers une école située à 27 ou 32 km de là, occasionnant du temps de transport supplémentaire, des distances annuelles supplémentaires de 5 400 km d'autobus et autant de frais additionnels non comptabilisés dans l'analyse du scénario proposé;

CONSIDÉRANT la diminution anticipée de l'accessibilité aux services de qualité dont les élèves de ces paroisses bénéficient actuellement au sein de la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies exprime au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sa volonté de demeurer rattachées à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup, dans le cadre de son projet de modification du territoire de la commission scolaire, tel que déposé le 19 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-209

13.5 - Appui à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour le maintien de leurs gouvernances locales

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, dans son projet de redécoupage des territoires des commissions scolaires au Québec, propose la fusion des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt de ce projet, le ministre s'est dit ouvert aux propositions des milieux;

CONSIDÉRANT QUE les deux commissions scolaires ont démontré depuis leur création en 1998 leur efficacité en matière de gestion des ressources qui leur sont confiées par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE les deux commissions scolaires sont des organisations performantes parmi le réseau de l'éducation au Québec au niveau de la réussite éducative des élèves et qu'elles contribuent positivement à la diplomation et la qualification de la population de notre territoire ainsi qu'à leur rétention en région;

CONSIDÉRANT QUE les cultures de travail, les procédures administratives et pédagogiques diffèrent d'une commission scolaire à l'autre et que l'arrimage des pratiques occasionnerait des délais ainsi que des mécontentements auprès de notre population dans l'application des nouvelles règles;

CONSIDÉRANT QUE la fusion proposée par le ministre éloignerait le centre décisionnel de la population et de la clientèle scolaire en créant une entité territoriale de près de 10 000 km²;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle commission scolaire fusionnée pourrait difficilement assurer le maintien de la présence du milieu scolaire auprès des organismes communautaires et socioéconomiques nécessaires au développement des communautés parce que devant assurer d'abord les services éducatifs avec du personnel réduit;

CONSIDÉRANT QUE les réformes récentes des services gouvernementaux réduisent déjà considérablement les marges de manœuvre des régions en ce qui a trait à leur développement et que la fusion des commissions scolaires ne ferait que nous priver davantage de nos leviers locaux de développement;

CONSIDÉRANT QUE le KRTB a déjà vécu la Commission scolaire Régionale du Grand-Portage et que celle-ci a été abolie en 1986 parce que pouvant difficilement dispenser des services de proximité à la population et pouvant difficilement assurer la cohésion entre les territoires des 4 MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est satisfaite des partenariats tissés avec notre commission scolaire de par la proximité entre nos intervenants respectifs et la mise en commun de nos infrastructures au service de notre population et qu'une nouvelle structure nous obligerait à revoir nos ententes en profondeur au détriment de la qualité des services rendus à notre population;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fusion des commissions scolaires ne garantit ni le maintien des emplois dans nos milieux, ni le maintien de nos écoles de village;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup et la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ont convenu entre elles de s'engager dès maintenant à conclure des ententes de services administratifs entre les deux commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, de conserver la gouvernance actuelle des commissions scolaires de Kamouraska – Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs et ainsi que leur territoire respectif tout en favorisant et en les supportant dans la mise en place d'ententes de services administratifs entre les deux commissions scolaires.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

14.2 - Nomination des membres du Comité de la culture et du patrimoine pour 2015

2014-12-210

ATTENDU QUE le Comité de la culture et du patrimoine a procédé, lors de son assemblée publique, à la nomination de ses membres pour l'année 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit accepter par résolution les membres formant le comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination des membres formant le Comité de la culture et du patrimoine pour l'année 2015 :

- Madame Suzanne Bouchard
- Madame Louise Fillion
- Madame Chantal Thibodeau
- Monsieur Luc Grégoire
- Monsieur André Drapeau
- Monsieur Alain Paradis
- Monsieur Marc-André Rioux

Adopté à l'unanimité.

14.3 - Dépôt du bilan 2014 du Comité de la culture et du patrimoine

Monsieur Marc-André Rioux, membre du Comité de la culture et du patrimoine, dépose au Conseil municipal le bilan des activités du Comité pour l'année 2014.

14.4 - Dépôt du plan d'action 2015 du Comité de la culture et du patrimoine

Monsieur Marc-André Rioux, membre du Comité de la culture et du patrimoine, dépose au Conseil municipal le plan d'action du Comité pour l'année 2015.

2014-12-211

14.5 - Renouvellement de l'offre de services de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet

ATTENDU QU'en 2014, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a contribué financièrement au budget d'opération de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE cette participation financière a permis de contribuer au développement touristique de notre région;

ATTENDU QUE l'Office du tourisme sollicite la Municipalité pour le renouvellement de sa contribution financière pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler la contribution financière versée à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet, au montant de 5 000 \$, pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-212

14.6 - Promotion Web - Office du tourisme de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE l'Office du tourisme entend poursuivre une campagne publicitaire axée sur la visibilité web pour la saison 2015;

ATTENDU QUE cette campagne mise sur l'image de Saint-Roch-des-Aulnaies pour attirer d'éventuels visiteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 1 250 \$, à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet, pour la campagne publicitaire Web qui sera faite durant la saison touristique 2015.

Adopté à l'unanimité.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

15.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

2014-12-213

16.2 - Embauche d'une agente de développement

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour les services d'un agent de développement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté un comité de sélection pour rencontrer les candidats retenus;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au Conseil municipal de procéder à l'engagement de madame Kim Cornelissen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies embauche madame Kim Cornelissen au poste de directrice du développement, à raison de 14 heures par semaines et ce rétroactivement au 24 novembre 2014, pour une période de 6 mois renouvelable aux conditions établies entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-214

16.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Monsieur Guillaume Cloutier

ATTENDU QUE monsieur Guillaume Cloutier désire obtenir l'autorisation d'effectuer la transformation de bois de chauffage sur sa propriété résidentielle située en zone agricole dans la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QU' il n'existe pas de zone agroforestière dans la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies où il serait possible d'opérer une entreprise de transformation de bois de chauffage;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère que le bois de chauffage est une ressource essentielle utilisée, en période hivernale, par la majorité des foyers québécois;

ATTENDU QUE minimiser les impacts reliés au bruit de la machinerie, le Conseil municipal a autorisé, par la résolution numéro 2014-125, monsieur Guillaume Cloutier a opéré son entreprise de bois de chauffage connu sous le nom de Les Bois de chauffage GCG durant la période du 1er novembre au 30 avril entre 7 heures et 18 heures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est conscient que cette demande d'autorisation n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur Guillaume Cloutier auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

Monsieur André Simard demande au Conseil municipal de mettre en place un Comité Ad Hoc dont le mandat sera d'évaluer les possibilités de mettre en valeur le site de l'ancienne tannerie appartenant à l'Entreprise P.E. Boucher Ltée.

Comme la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* met de l'avant des mesures destinées à encourager la réutilisation des terrains contaminés, il serait opportun de vérifier, en collaboration avec le propriétaire du terrain, les différents moyens offerts pour évaluer et gérer la contamination présente sur ce site.

18 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2014-12-215

19 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 10, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au lundi 15 décembre à 20 h 30 pour :

- Correspondance
- Comptes
- Acceptation des transferts budgétaires de 2014
- Acceptation des salaires de 2015
- Autres sujets

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.